



## Aide à l'exécution Défrichements et compensation du défrichement

Les modifications de la loi sur les forêts du 16 mars 2012 et de l'ordonnance sur les forêts du 14 juin 2013 relatives à la politique forestière en matière de surface sont entrées en vigueur le 1er juillet 2013. L'actuelle aide à l'exécution Défrichements et compensation du défrichement

(OFEV 2012) est donc adaptée et complétée en conséquence (OFEV 2014). Les principales adaptations résultent des nouvelles dispositions sur la compensation du défrichement (notamment en lien avec les ouvrages de protection contre les crues, voir annexe A3) et des explications sur les conditions relatives au défrichement pour les éoliennes en forêt et dans les pâturages boisés. Les points 4 à 6 du formulaire de défrichement ont été adaptés. Les résultats de la consultation auprès des cantons ont été intégrés dans le remaniement.

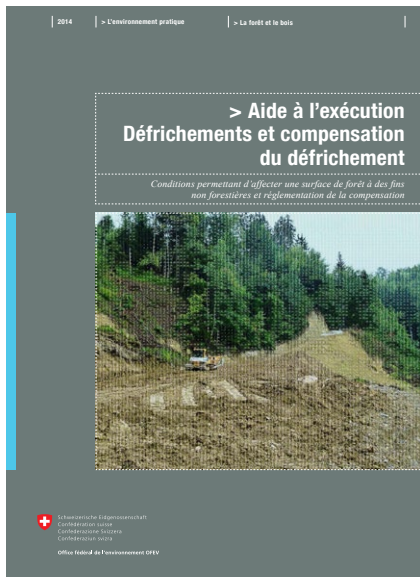
La nouvelle aide à l'exécution ainsi que le formulaire de défrichement sont valables avec effet immédiat. L'OFEV vous prie d'utiliser ce nouveau formulaire pour les demandes de défrichements à venir. Il n'est pas nécessaire de remplacer les « anciens » formulaires déjà remplis.

Nous vous rendons attentif au lien pour le téléchargement en format PDF de la nouvelle aide à l'exécution ainsi que du formulaire de défrichement (il n'existe pas de version imprimée): [www.bafu.admin.ch/uv-1205-f](http://www.bafu.admin.ch/uv-1205-f).

Vous trouverez désormais plus d'informations sur les défrichements sous: [www.bafu.admin.ch/defrichements](http://www.bafu.admin.ch/defrichements)

L'aide à l'exécution s'adresse en premier lieu aux services cantonaux compétents et aux autorités compétentes de la Confédération, tout comme aux requérants et initiateurs de projets ayant des incidences sur les forêts.

Dario Marty, directeur



### Contact

#### Siège

Inspection fédérale des installations  
à courant fort ESTI  
Luppenstrasse 1, 8320 Fehraltorf  
Tél. 044 956 12 12, fax 044 956 12 22  
[info@esti.admin.ch](mailto:info@esti.admin.ch), [www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch)

#### Succursale ESTI Romandie

Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne  
Tél. 021 311 52 17, fax 021 323 54 59  
[info@esti.admin.ch](mailto:info@esti.admin.ch), [www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch)